

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL N° 11

BARNEVILLE-CARTERET

RÉUNION DU 04 FÉVRIER 2013, 14H

Personnes présentes :

Pour la mairie :

M. BOUSSARD – Maire

M. LOUIS DIT GUERIN – Adjoint à l’urbanisme

M. DESPLANQUES – Adjoint aux affaires économiques, finances, tourisme et culture

MME. RAGOT – Secrétaire Générale

MME. BAJORSKI –Service Urbanisme

...

Pour le bureau d’études PLANIS :

MME. FOUQUET – Chargée d’études

Déroulement de la réunion

Le bureau d’études PLANIS poursuit le travail sur l’élaboration du PADD. Pour cela, les principaux éléments vus lors de la précédente réunion ont été organisés et hiérarchisés pour finaliser une première ébauche de PADD. Cette réunion a pour but de voir les derniers points à modifier avant la présentation de ce projet de PADD en conseil municipal.

Premier axe :

Présentation du PADD :

Le bureau d’études présente un premier plan de travail pour l’organisation du PADD. Les points seront vus au fur et à mesure, dans l’attente de précisions de la part des élus quant à leur projet, pour que le PADD soit bien la traduction écrite de leurs ambitions pour le développement de la commune.

FAIRE VIVRE LA STATION BALNÉAIRE À L'ANNÉE.

1 – LE TOURISME AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

- DÉVELOPPER L'OFFRE DE PLAISANCE : LE PROJET D'EXTENSION PORTUAIRE
- ACCROITRE L'OFFRE EN HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES AUTOUR D'UN ÉQUIPEMENT STRUCTURANT : LE CASINO
- MAINTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES TRADITIONNELLES ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS LIÉES À LA MER
- RÉFLÉCHIR AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITÉ INTERCOMMUNALE

2 – UNE QUALITÉ DE VIE RENFORCÉE

- FACILITER LES CONNEXIONS ENTRE LES 3 PÔLES ET DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ MULTIMODALE
- MAINTENIR UNE OFFRE CULTURELLE
- RENFORCER LA PRÉSENCE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ
- VALORISER LES ABORDS DE LA GARE

3 – ACCUEILLIR LA POPULATION SUR LES 3 UNITÉS URBAINES

- RENFORCER LES PÔLES DE BARNEVILLE, CARTERET, ET BARNEVILLE-PLAGE, EN TENANT COMPTE DE LEURS SPÉCIFICITÉS
- PROPOSER DES FORMES URBAINES DENSES, ÉCONOMES EN ESPACES
- DES OBJECTIFS DÉMOGRAPHIQUES RAISONNÉS
- FAVORISER LA MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

4 – UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

☞ ☞ ☞ ☞ PRÉSENTER CARTES NON VUES DERNIÈRE RÉUNION...+ VALORISATION PATRIMOINE BÂTI

Les remarques seront intégrées dans chacun des grands thèmes du PADD.

1 – Le tourisme au cœur du projet de développement de la ville

- Les élus ne souhaitent pas qu'apparaisse clairement le terme « Casino » concernant l'équipement structurant lié au port. En effet, pour eux, ce projet c'est avant tout de l'hébergement touristique de qualité. De plus, ils ne peuvent avoir la certitude qu'un Casino s'implantera ici, ils souhaitent donc laisser la possibilité d'accueillir d'autres projets sur ce secteur.

- Pour la zone d'activités intercommunale : ils confirment que la compétence « développement économique » est communautaire, mais qu'ils sont conscients que, plus que d'y réfléchir, il faut prévoir cette éventualité, et que la commune pôle de Barneville-Carteret est la mieux placée pour permettre la réalisation d'un tel équipement.

- Le maintien des activités traditionnelles est aussi important. Pour précision, le bureau d'études demande aux élus de confirmer les secteurs de meilleure qualité agronomique pour le maintien de l'agriculture. Il est exposé, que les secteurs au nord de la commune sont plutôt de bonne qualité (tout au nord, plus on se rapproche de la VLO, moins les terres sont bonnes), le secteur des mielles entre le Tôl et les Rivières, et le secteur au Sud des Rivières (ce secteur présente de plus une forte humidité).

- Pour le développement de l'activité portuaire, les élus sont d'avis de prévoir et de mentionner aussi les autres projets qui sont en réflexion : bassin à flot à la place du bassin d'échouage... Ils souhaitent se laisser l'opportunité d'étudier les différents projets qui pourraient permettre le développement des ports.

M. Desplanques insiste sur un point : il faut que soient mis en valeur les principaux atouts du développement touristique que sont le nautisme et la nature.

2 – Une qualité de vie renforcée

- Concernant l'offre culturelle, les élus souhaitent en effet qu'il en soit fait état dans le PADD. Le bureau d'études n'a pour l'instant que peu d'éléments sur les équipements culturels ou sur les projets en réflexion. Les élus souhaitent en effet que la salle des Douits soit mentionnée. Il s'agit d'un équipement obsolète, mais qui sert à l'ensemble des communes riveraines. Un projet qualitatif aurait toute sa place, pour dynamiser le territoire.

Les élus évoquent aussi la médiathèque, et le besoin de prévoir son extension à travers le PLU.

Les services de proximité à développer sont aussi un point important du PADD : M. Desplanques estime que le projet de pôle santé sera le projet phare, le PADD doit mentionner ce projet. Il ajoute à ce titre, que l'ancienne gendarmerie un temps envisagée pour accueillir le pôle santé, ne correspond plus aujourd'hui aux attentes. L'emplacement du pôle santé reste donc à définir.

Les élus souhaiteraient que la politique scolaire soit mise en avant dans le PADD. Ils estiment que malgré une baisse des effectifs scolaires, ils doivent conserver leur rôle d'accueil scolaire et de formation. Ils précisent aussi que leur politique n'est pas sans lien avec le reste du territoire, et que leur statut de pôle leur impose de proposer des équipements liés aux activités scolaires et à la formation qui serviraient aussi aux communes voisines.

Dans le cadre d'une offre compétitive d'attractivité du territoire, ils souhaiteraient mettre en avant une possibilité d'accès au haut débit (école, ZA...).

Aménagement de la zone de la gare : les élus sont conscients que le secteur est à enjeu, mais aujourd'hui, aucun projet précis n'a été proposé. Les élus précisent qu'ils ont la maîtrise foncière d'une partie du secteur. Ils sont conscient de l'importance d'un projet global, et d'éviter l'implantation de petits projets par à-coups. Le bureau d'études explique que l'acquisition de la maîtrise foncière de l'ensemble du secteur pourra se faire à travers le PLU. La réflexion pourra se faire pendant l'élaboration du PLU, et aboutir à l'élaboration d'orientations d'aménagement pour le projet d'ensemble du secteur de la gare.

- Les élus évoquent un projet du Conseil Général, qui prévoit un rond-point pour l'entrée de Barneville au niveau de la VLO. Il serait intéressant de se rapprocher d'eux pour disposer de plus d'informations. A ce titre, les élus souhaiteraient que le PLU dispose d'un volet accès. Ils estiment que pour une station balnéaire de renommée, l'accès laisse un peu à désirer.

3 – Accueillir la population sur les 3 unités urbaines

- Les fermes de Carteret : le bureau d'études souhaite savoir si le projet d'un nouveau « les fermes de Carteret » est toujours souhaité, et dans quelles mesures. Les élus rappellent que le projet des

Fermes permet de répondre à tous les besoins : hébergement, hébergement touristique, pas de consommation de terres agricoles, et programme en densification de l'existant.

Ils souhaitent qu'en fonction de la typologie du secteur et de l'avis des services de l'état, soit intégré ce projet. Il faut retenir ce projet en tenant compte de l'expérience du dernier PLU.

- Les formes urbaines : M. Louis Dit Guérin, estime que la qualité des formes urbaines, et l'intégration des constructions dans le paysage, et l'adéquation avec le patrimoine bâti environnant et justement une des faiblesses du PLU actuel. Les élus sont donc plutôt favorables, à ce que la PADD précise cette volonté. M. Louis dit Guérin, estime qu'un travail sur les cônes de visibilité serait intéressant, pour préserver les points de vue les plus caractéristiques (vue sur le havre et sur le cap de Carteret).

Sur la dénomination des « 3 pôles », les élus souhaitent éviter que cet éclatement soit trop marqué. Ils rappellent qu'il s'agit d'une seule et même commune, et que leur projet vise plutôt à faciliter les connexions entre les pôles, pour favoriser l'unité du territoire.

4 – Un environnement préservé

- M. Louis-Dit-Guérin, fait part de son point de vue, et estime qu'outre la protection de l'environnement, la protection du paysage est très sensible sur le territoire. Il explique que de nombreux secteurs présentent des covisibilités qu'il faudra voir à préserver peut-être par un règlement particulier.

- Le patrimoine culturel est aussi évoqué et devra faire l'objet d'une réflexion sur leur préservation : village du Tôt, moulin à marée, digue...

Poursuite du travail :

La prochaine réunion, fixée au 04 février à 14h. Elle permettra de valider les principaux axes du PADD, en vue de la présentation du projet au conseil municipal.